



## AVIS PUBLIC

### AVIS DE CONSULTATION ÉCRITE

## CONCERNANT UNE DEMANDE DE DÉROGATION MINEURE

### AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

QU'au cours d'une séance ordinaire du conseil d'arrondissement de Verdun qui sera tenue, par visioconférence le **mardi 4 mai 2021 à 19 h**, le conseil d'arrondissement statuera sur une demande de dérogation mineure portant sur la propriété située au 389, rue Beatty, laquelle est constituée du lot 1 939 063 du cadastre du Québec.

La demande vise à permettre un empiètement de 2,8 m d'une case de stationnement dans la cour avant, et ce, contrairement à l'*article 89,1 d) du Règlement de zonage no. 1700* stipulant qu'aucun empiètement devant la façade n'est autorisé, sauf dans le cas où la largeur de la cour latérale est de 2,5 m et moins.

### • **permettre un empiètement de 2,88 mètres de la case de stationnement dans la cour avant;**

Conformément à l'Arrêté ministériel n° 2020-074, la consultation publique normalement prévue à l'article 145.6 de la *Loi sur l'aménagement et l'urbanisme* (RLRQ, chapitre A-19.1) est remplacée par une procédure de consultation écrite d'une durée de 15 jours.

Ainsi, tout intéressé pourra, au cours de la période s'étendant **du 1<sup>er</sup> au 16 avril 2021** transmettre par écrit à l'arrondissement tout commentaire ou poser toute question concernant cette demande de dérogation mineure.

Toute question ou tout commentaire adressé au conseil d'arrondissement doit être transmis:

- 1° par voie électronique en utilisant le [formulaire](#) prévu à cette fin;
- 2° par courrier à l'adresse suivante :

Consultation écrite – demande de dérogation mineure  
Bureau du secrétaire d'arrondissement  
4555, rue de Verdun, bureau 104  
Montréal (Québec) H4G 1M4

- 3° par le dépôt dans la chute de courrier située à l'avant du Bureau d'arrondissement (même adresse que celle mentionnée ci-dessus).

Durant cette période de consultation écrite, l'arrondissement tentera de répondre aux questions posées au fur et à mesure qu'elles seront reçues. Toute personne intéressée

est invitée à consulter la [documentation](#) relative à cette demande de dérogation mineure.

Donné à Montréal, arrondissement de Verdun, le 25 mars 2021.

Diane Garand  
Secrétaire d'arrondissement substitut